

# ÉCO du N°51 TRI

MAI 2024



## “ EDITO

Malgré la hausse exponentielle de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), imposée par l'État, nous maintenons le taux de TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) à 14 %, conformément à la délibération du Comité Syndical n°15-2024 en date du 27 mars 2024. Les efforts de chacun sur le tri des déchets, le dépôt des recyclables en colonnes de tri, le détournement des biodéchets vers des solutions de compostage individuel ou collectif, sont des étapes incontournables pour accompagner votre syndicat dans sa maîtrise des coûts de collecte et de traitement des déchets. **Ces gestes du quotidien portent leurs fruits, la qualité de notre tri augmente chaque année.** Un immense merci aux « citoyens trieurs » ! Le syndicat poursuit ses investissements pour une qualité d'accueil en déchèterie toujours meilleure, et évolutive avec la mise en place de nouvelles filières de recyclage... à découvrir dès cet été ! Ensemble, nous réussissons le pari d'un avenir durable et harmonieux. ”

Eric Martellière -  
Président du SMIEEOM Val de Cher



LE TRI SÉLECTIF : VERS UNE QUALITÉ TOUJOURS MEILLEURE

LES FINANCES DU SMIEEOM : ON VOUS DIT TOUT !

LE COMPOSTAGE : UNE SOLUTION POUR VALORISER NOS BIODECHETS

RETOUR EN IMAGES

DU CÔTÉ DES COLLECTES ET DES DÉCHÈTERIES

CONSTRUISONS ENSEMBLE UN AVENIR DURABLE !



# LE TRI SÉLECTIF : VERS UNE QUALITÉ TOUJOURS MEILLEURE



## TOUS LES EMBALLAGES SE RECYCLENT!

Ils doivent être **déposés dans les colonnes jaunes même les plastiques** comme les films, pots de yaourt ou de charcuterie, barquettes, emballages souples, tubes, sacs et sachets ou **les petits métalliques** tels que les capsules de café, blisters de médicaments, petits papiers aluminium, gourdes de compote, opercules, capsules et couvercles de bouteilles.

Les consignes de tri



## LES EMBALLAGES RECYCLABLES



Emballages plastiques & barquettes polystyrènes



Cartonnettes, petits cartons déchirés en morceaux & enveloppes brunes



Briques alimentaires



Emballages métalliques



Bocaux en verre



Pots en verre



Bouteilles en verre

## LE VERRE

## LES PAPIERS



Prospectus

Papier blanc et sacs en papier blanc



Magazines



## POUR MIEUX TRIER!

Sacs de pré-tri, stop-pub, réglottes de tri et guides sont à votre disposition en mairie ou au Smieeom. Demandez-les! Tous nos guides sont téléchargeables sur notre site.



**En cas de doute, ne jetez pas vos déchets n'importe où :**

- informez-vous sur [www.smieeom.fr](http://www.smieeom.fr)
- appelez au **02 54 75 76 66**
- renseignez-vous auprès de l'agent en déchèterie



## La qualité du tri



La majorité des déchets déposés en colonnes de tri sont recyclables, les autres contribuent à alimenter les flux de développement, **afin de permettre une recyclabilité future.**

La qualité de l'ensemble des recyclables collectés en colonnes jaunes est régulièrement contrôlée au centre de tri, **au cours d'une caractérisation** : en présence d'un agent du SMIEEOM, un échantillon de nos déchets est analysé à la main, déchet par déchet.

Les erreurs de tri sont ainsi identifiées.

La **caractérisation** permet de déterminer le **taux de refus**. Ce taux, **en baisse** constante depuis 2021, démontre clairement l'**écocorresponsabilité** des habitants de notre territoire.



**MERCI**  
**AUX CITOYENS**  
**TRIEURS !**

### RAPPEL

**Soyons vigilants sur le tri de nos déchets :**

Notre geste de tri a un impact énorme sur la qualité des matières recyclables traitées par nos repreneurs. **Plus le tri est rigoureux, plus la matière sera recyclable.**

**Bien trier, c'est :**

- Respecter les consignes de tri,
- Vider et racler les emballages, ne pas les imbriquer les uns dans les autres, les aplatir dans le sens de la longueur,
- Séparer les matières des emballages multi-matières (plastique + cartonnée + métal),
- Ne pas déposer d'ordures ménagères dans les colonnes de tri.

### LES ERREURS DE TRI FRÉQUENTES, PARFOIS DANGEREUSES :



Objets volumineux

➤ **Bourrage en chaîne de tri**



Déchets imbriqués

➤ **Les machines ne peuvent pas les trier finement**



Bouteilles et conserves remplies

➤ **Les emballages remplis ne sont pas recyclables**



Aiguilles, seringues

➤ **Risques d'infection et de blessure aux mains pour les agents de tri**



Batterie de voiture, bouteilles de gaz

➤ **Déchets dangereux, risques d'explosion**



Bidons d'huile moteur

➤ **Contamination des déchets valorisables, problèmes techniques en chaîne de tri**

## LE COMPOSTAGE : UNE SOLUTION POUR VALORISER NOS BIODÉCHETS

### Aide financière à l'achat d'un composteur individuel

Le SMIEEOM subventionne les foyers de son territoire pour l'achat d'un bac à compost ou à lombricompost, à hauteur de **50 € maximum**. Si le prix d'achat est inférieur à 50 €, la subvention est égale au montant de l'achat. Offre valable une seule fois par foyer.

### Comment bénéficier de cette aide ?

Il suffit de déposer une demande de subvention auprès du SMIEEOM, téléchargeable sur [www.smieeom.fr](http://www.smieeom.fr) ou en appelant le **02 54 75 76 66**. Toute demande doit être réalisée dans les 3 mois qui suivent l'achat du composteur, auprès de vendeurs professionnels. Un **guide de compostage** est également fourni sur demande.



## Bientôt 16 sites de compostage partagé sur notre territoire

En 2023, le SMIEEOM Val de Cher a lancé auprès de communes volontaires une expérimentation de sites de compostage partagé, afin de réduire le volume des déchets « ordures ménagères » dans les bacs des particuliers et répondre ainsi à l'obligation réglementaire du **tri à la source des biodéchets**, dans le cadre de la mise en application de la loi AGEC de 2020.

Les quatre communes volontaires de 2023 ont été Saint Aignan-sur-Cher, Sassay, Seigy, Thenay :

- 5 tonnes de biodéchets transformés en compost
- Plus de 650 kg de compost récolté
- 30 foyers engagés dans les sites de compostage partagé
- 1 école (168 élèves) participante à l'expérimentation

En 2024, 12 nouveaux sites verront le jour à Choussy, Couddes, Feings, Mareuil-sur-Cher, Meusnes, Monthou-sur-Cher, Montrichard - Val de Cher, Noyers-sur-Cher, Pouillé, Selles-sur-Cher, Soings-en-Sologne et Thésée.



**Vous souhaitez en savoir plus ? Contactez votre mairie !**



## REPAIR CAFÉ À CONTRES ET À CHÉMERY

Ces 2 Repair Café ont eu lieu en partenariat avec Repair Café de Blois, Amalys Couture de Fresnes et l'Aidhac - Le Phénix de Contres.

**Bilan : 53 RDV | 30 réparations**, réalisées gratuitement par des bénévoles réparateurs.

**Au Repair Café, on apprend à démonter ses objets abîmés, à les réparer, et surtout à ne plus jeter!**

Merci à tous pour le temps consacré à cette opération, ainsi qu'au Super U de Contres et à la commune de Chémery pour la mise à disposition de leurs salles.



## À VOS AGENDAS !

### Prochains Repair Café :

- **Samedi 8 juin 2024** • Salle du Foyer Laïque - St Aignan-sur-Cher
- **Samedi 9 novembre** • Salle des fêtes - St Georges-sur-Cher

**+ d'informations :**

[preventiondechets.smieeom@gmail.com](mailto:preventiondechets.smieeom@gmail.com)  
07 61 47 81 71 • [www.smieeom.fr](http://www.smieeom.fr)



## DÉFI DÉCHETS

Plus de 10 familles de notre territoire se sont lancées dans le **Défi déchets** proposé par le SMIEEOM et Sologne Nature Environnement : de janvier à avril 2024, ces familles ont pesé régulièrement le contenu de leur poubelle grise, avec pour objectif **réduire de 20% le poids de ces déchets**.

Pour les aider, différents ateliers tournés vers la réduction des déchets leur ont été proposés :

- **Fabrication de produits ménagers et cosmétiques**
- **Recettes de cuisine anti-gaspi**
- **Le compost et ses secrets**

Merci aux communes de Noyers, St Georges et Sassay qui nous ont accueillis pour ces ateliers.

Le bilan et les résultats du Défi déchets se tiendront fin mai, au cours d'un événement festif zéro-déchet.



# LES FINANCES DU SMIEEOM



La principale ressource financière du SMIEEOM est la TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Acquittée par les propriétaires des communes adhérentes au SMIEEOM, elle finance le service de collecte et de gestion des déchets ménagers :

- ➔ la collecte en porte à porte et le traitement des ordures ménagères (OMR),
- ➔ la collecte en points d'apport volontaire et le traitement des déchets recyclables,
- ➔ le fonctionnement des 4 déchèteries du territoire,
- ➔ le fonctionnement du centre de transfert de Choussy,
- ➔ les investissements et le fonctionnement général du syndicat.

## Comment est-elle calculée ?

Vote en 2022, un **taux de 14%** est appliqué sur la base foncière des administrés redevables de la TEOM. Le montant de la taxe est donc soumis aux variations des bases foncières décidées par l'Etat.



## QUI PAIE LA TEOM ?

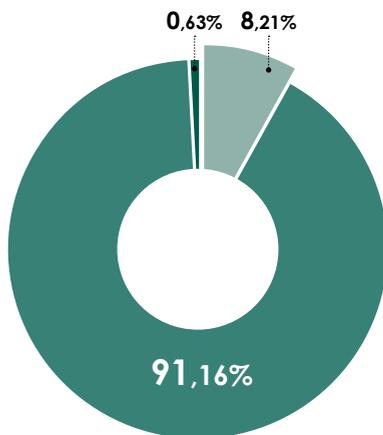
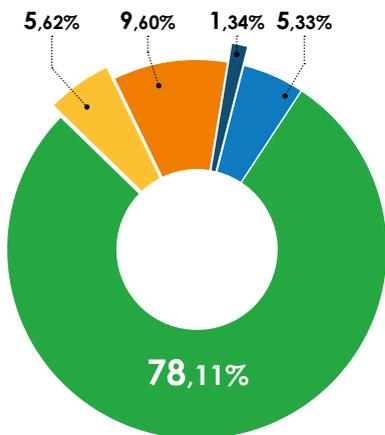
- ➔ Les propriétaires ou usufruitiers d'une propriété soumise à la taxe foncière bâtie (habitation, emplacement de stationnement, garage, cave, hangar...), occupée de façon permanente ou temporairement.
- ➔ Les propriétaires de biens loués (ils peuvent récupérer le montant de la taxe dans les charges locatives).
- ➔ Les entreprises et les collectivités.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

### LA REDEVANCE SPÉCIALE

Elle est appliquée aux bâtiments non soumis à la TEOM des administrations, établissements scolaires (collèges et lycées), établissements hospitaliers (hôpitaux, maisons de retraite) et certains campings, pour la collecte et le traitement de leurs déchets. Les professionnels, demandant un volume de bacs supérieur à 1980 litres, sont aussi soumis à la redevance spéciale, en complément de la TEOM.

## COMPTES ADMINISTRATIFS 2023



### FONCTIONNEMENT 2023

Fonctionnement des services	415 412,81 €
Collecte, transport et traitement des déchets	6 085 955,24 €
Dépenses de personnel	437 334,39 €
Opération ordre de transfert entre sections	748 204,94 €
Autres charges	104 470,33 €
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>7 791 377,71 €</b>

La TEOM représente **84%** des recettes de fonctionnement du SMIEEOM.

### INVESTISSEMENT 2023

Remboursement du capital	218 457,73 €
Déchèteries - construction Contres & rénovation Billy, achats bacs OMR & colonnes de tri, travaux centre de transfert Choussy	2 426 645,58 €
Génie civil des points OMR enterrés de St-Aignan & Montrichard	16 872,00 €
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>2 661 975,31 €</b>

## RÉPARTITION DES DÉPENSES POUR 100 € DE TEOM COLLECTÉE :



**78,11 €**

Collecte des ordures ménagères et recyclables, traitement des déchets, fonctionnement des déchèteries

**9,60 €**

Déchèteries - construction Contres & rénovation Billy, achats des bacs OMR & colonnes de tri, travaux au centre de transfert Choussy

**5,62 €**

Dépenses de personnel (9 agents permanents)

**5,33 €**

Fonctionnement des services : électricité, eau, téléphone, assurances...

**1,34 €**

Autres charges de gestion (remboursement intérêts, divers...)

# DU CÔTÉ DES COLLECTES ET DES DÉCHÈTERIES

## Dépôts sauvages dans les lieux publics et aux abords des lieux de dépôt des déchets

Un dépôt sauvage est une infraction pouvant faire l'objet de poursuites pénales pouvant aller jusqu'à 1500 € d'amende.

Est considéré comme « dépôt sauvage », le fait d'abandonner, de déposer, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements prévus à cet effet, épaves de voitures, ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit.

**Trop souvent encore, nous constatons ce type d'infraction, manifestation de l'incivilité de certains, et d'un non-respect inacceptable de la nature.**

**Soyons solidaires, luttons contre les dépôts sauvages!**



## COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES



La collecte en porte à porte a lieu **1 fois par semaine**, pour les ordures ménagères (bac gris) uniquement.

**0 800 350 103**

### UN NUMÉRO UNIQUE POUR LA GESTION DE VOTRE BAC GRIS!

- ➔ Emménagement / déménagement
- ➔ Changement de volume de bac
- ➔ Vol ou disparition du bac
- ➔ Réparation du bac

### RAPPEL

#### COLLECTES EN CAS DE JOUR FÉRIÉ

Les collectes sont assurées normalement, à l'exception des **1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre** : si la collecte tombe l'un de ces 3 jours, celle-ci est décalée au lendemain, ainsi que les tournées qui suivent dans la même semaine, jusqu'au samedi.



### RESTEZ INFORMÉS :

Inscrivez-vous à notre newsletter sur [www.smieeom.fr](http://www.smieeom.fr)  
22 rue de Gâtines - 41110 SEIGY • Tél. : 02 54 75 76 66  
[info@smieeom.fr](mailto:info@smieeom.fr)

# DÉCHÈTERIES

### FONCTIONNEMENT

- ➔ Présenter sa carte d'accès SMIEEOM à l'entrée du site
- ➔ Présence d'enfants sur le site déconseillée
- ➔ Respect des mesures sanitaires du moment
- ➔ Les véhicules de plus de 3,5 tonnes ne sont pas acceptés en déchèteries

### DÉPÔT DE PNEUS

- ➔ Autorisé sur le site de Billy pour les particuliers uniquement
- ➔ Limité à 4 pneus par usager par an
- ➔ Pneus non jantés, non souillés, non coupés, VL uniquement = pneus agréés

### RAPPEL

Le dépôt en déchèterie **est gratuit pour les particuliers habitant notre territoire**, à raison de 1m<sup>3</sup> par jour et par type de déchets collectés en benne, de 2m<sup>3</sup> par jour pour les déchets verts. **Il est payant pour les professionnels.**

### + D'INFOS :

[www.smieeom.fr](http://www.smieeom.fr)



## MÉMO HORAIRES DÉCHÈTERIES

**Billy / Contres - Le Controis-en-Sologne / Montrichard Val de Cher / Noyers-sur-Cher**

☀ **Été** : du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre

❄ **Hiver** : du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars

<b>Lundi</b>	☀ 9h30 - 12h	14h - 18h
	❄ 10h - 12h	14h - 17h
<b>Mardi</b>	☀ 9h30 - 12h	14h - 18h
	❄ fermée	
<b>Mercredi</b>	☀ 9h30 - 12h	14h - 18h
	❄ 10h - 12h	14h - 17h
<b>Jeudi</b>	☀ 9h30 - 12h	fermée
	❄ 10h - 12h	fermée
<b>Vendredi</b>	☀ 9h30 - 12h	14h - 18h
	❄ 10h - 12h	14h - 17h
<b>Samedi</b>	☀ 9h30 - 12h	14h - 18h
	❄ 10h - 12h	14h - 17h
<b>Dimanche &amp; jours fériés</b> fermée		